

Projet de fusion

Présidée par M. Benoît Hemmer, la Commission financière et de gestion (CFG) s'est réunie le 13 septembre 2021, en présence de ses 9 membres, ainsi que des 5 membres du Conseil communal et de l'administrateur communal.

La CFG a pris connaissance des démarches entreprises depuis la présentation des résultats du questionnaire envoyé à la population des quatre communes : une séance plénière réunissant les membres de toutes les commissions de fusion s'est tenue le 25 août. À cette occasion, ils se sont mis d'accord sur les projets d'un rapport et d'un arrêté communs aux quatre communes afin de lancer la phase préparatoire du projet de fusion.

La CFG appuie le choix des commissions de fusion d'impliquer dès le début du processus les Conseils communaux dans le comité de pilotage (COFIL) et des représentants des commissions de fusion, de mettre sur pied des groupes de travail thématiques et de donner mandat au RUN d'accompagner le COFIL et les groupes de travail. Elle estime notamment qu'il est tout-à-fait judicieux de s'appuyer sur l'expérience du RUN en la matière.

La CFG note que la participation financière de chaque commune a été calculée selon son nombre d'habitants de chaque commune :

- 18'000.- pour la Tène
- 11'000.- pour St-Blaise
- 9'000.- pour Hauterive
- 1'000.- pour Enges.

Le Conseil communal ayant précisé que cette dépense serait passée par le compte d'exploitation, la CFG propose de biffer l'article 5, alinéa 2 qui stipulait que la dépense serait comptabilisée dans les investissements.

La CFG recommande à l'unanimité au Conseil général d'accepter l'arrêté.